

Résolution présentée par la délégation de la

République islamique de Mauritanie

Thème Agenda 2030 : Objectifs du Développement Durable

Concerne La suppression des brevets dans le domaine pharmaceutique

L'Assemblée Générale,

Sidérée par les prix exorbitant des médicaments nécessaires à la bonne santé d'un Etat, ainsi que leur hausse, de plus imposés par des entreprises comme Pfizer, Moderna, Roche ou encore BioNTech,

Constatant le non-regard de la part de certains Etats comme la Suisse, les États-Unis ou encore la Chine sur ces entreprises basées sur leur sol abusant du monopole engendré par les brevets en place dans le domaine pharmaceutique,

Alertée par les récents bénéfices effectués par ces entreprises durant la période de pandémie mondiale de la Covid-19, appauvrissant encore plus les Etats les plus pauvres du globe,

Souignant que cette avarice joue avec la vie et le bien-être d'individus vivant déjà dans la précarité, d'un bon nombre d'Etats, de plus profite du besoin vital de ce domaine,

Décide - via l'OMPI et pour soulager l'OMS dans sa tâche, de supprimer les brevets dans le domaine pharmaceutique et de surveiller les prix mis en place par les entreprises concernées ;

d'instaurer un rapport annuel sur les prix des produits pharmaceutiques et leurs variations, effectué par l'OMS dans le but d'encadrer ces derniers.

*Le texte français fait foi*